

CESURE
Année universitaire 2022-2023
Dossier de candidature

Dates de dépôt des dossiers :

Du 1^{er} avril au 30 juin 2022 pour une demande de départ au 1^{er} semestre de l’année 2022-2023 ou pour toute l’année 2022-2023

Numéro étudiant	:	
Formation actuelle	:	
NOM	:	
Prénom(s)	:	
Date de naissance	:	
Nationalité	:	
Adresse	:	
Code postal	:	
Commune	:	
Téléphone fixe	:	
Téléphone portable	:	
Adresse électronique	:	@

Pièces à joindre :

- *lettre de motivation détaillant le projet et précisant l’articulation avec la formation en cours ou visée*
- *curriculum vitae*
- *attestation(s) d’avis favorable de la (des) structure(s) d’accueil*
- *attestation d’inscription à l’université de Bourgogne (certificat de scolarité annuel)*

Dates de la période de césure

Formation à laquelle l’étudiant.e souhaite accéder après l’année de césure :

Préciser l’année (1^{ère}, 2^{ème}, 3^{ème} ...) – le diplôme (Licence, Master ...) – la mention – le parcours (le cas échéant) :

.....

Cette demande ne se substitue pas à la demande d’admission nécessaire pour s’inscrire dans la formation notamment en 1^{re} année de Licence ou de Master.

Etablissement

<p>Avis de l'équipe pédagogique de la formation de rattachement</p>	<p><input type="checkbox"/> Favorable</p> <p><input type="checkbox"/> Favorable sous conditions. Préciser les conditions :</p> <p><input type="checkbox"/> Non favorable. Préciser les motifs :</p> <p>A _____ , Le</p> <p>Signataire :</p>
<p>Avis du Pôle International en cas de projet de césure à l' international</p>	<p><input type="checkbox"/> Favorable</p> <p><input type="checkbox"/> Non favorable</p> <p>Si non favorable, autre dispositif proposé</p> <p>A _____ , Le</p> <p>Signataire :</p>
<p>Avis de l'équipe pédagogique de la formation dans laquelle sera intégré.e l'étudiant.e après la césure</p>	<p><input type="checkbox"/> Favorable</p> <p><input type="checkbox"/> Favorable sous conditions. Préciser les conditions :</p> <p><input type="checkbox"/> Non favorable. Préciser les motifs :</p> <p>A _____ , Le</p> <p>Signataire :</p>

PERIODE DE CESURE 2022-2023 - CONTRAT PEDAGOGIQUE

Le présent contrat est établi entre l'étudiant.e, né.e
le, domicilié.e

et l'Université de Bourgogne Esplanade Erasme BP 27877 21078 DIJON Cedex FRANCE,
représentée par son Président.

Ce contrat a pour but de préciser les conditions dans lesquelles l'étudiant.e est autorisé.e à effectuer
une période de césure pour l'année universitaire 2022-2023 et à réintégrer l'université à son retour.
Les parties s'engagent à respecter les clauses suivantes :

Dates de la période de césure.....

Nature du projet (à préciser dans le résumé ci-après) :

- expérience en milieu professionnel en France ou à l'étranger
- engagement de volontariat associatif
- engagement de service civique en France ou à l'étranger qui peut notamment prendre la
forme d'un volontariat de solidarité internationale, d'un volontariat international en
administration ou en entreprise ou d'un service volontaire européen ;
- formation dans un domaine différent de celui de la formation dans laquelle l'étudiant est
inscrit
- projet de création d'activité en qualité d' « étudiant-entrepreneur » (pôles Pepite)
- Autres (à préciser :)

Résumé du projet de césure :

.....
.....
.....
.....

Diplôme dans lequel est inscrit l'étudiant.e pendant la période de césure :

.....

Diplôme dans lequel l'étudiant.e est assuré.e de pouvoir s'inscrire à l'issue de la période de césure :

.....

Gestion administrative et pédagogique :

L'étudiant.e doit obligatoirement prendre une inscription administrative à l'uB (droits d'inscription fixés au taux réduit). Il/Elle continue à percevoir une bourse s'il/elle en est bénéficiaire (conditions d'assiduité à préciser par le CROUS).

A l'issue de la césure, l'étudiant.e rédige un rapport sur la période réalisée, consistant notamment en une analyse des compétences et connaissances acquises. Ces acquis seront mentionnés dans le supplément au diplôme et peuvent donner lieu à attribution d'ECTS bonus (acquis en sus du nombre total d'ECTS délivré à l'issue de la formation).

Partie réservée à la composante

Enseignant.e-référent.e uB pour le suivi :

Nom.....Tél.....Mail.....

Le/la responsable de la formation de rattachement Date et signature :	Le/la responsable de la formation dans laquelle l'étudiant.e sera réintégré.e Date et signature :	L'étudiant.e Date et signature :
--	--	-------------------------------------

Textes de référence sur la césure :

Décret n°2018-372 du 18 mai 2018

Charte relative à la césure adoptée par l'Université de Bourgogne

Modalités de renvoi du dossier :

Etape 1 : L'étudiant.e transmet le dossier de candidature et le contrat pédagogique complétés, signés et accompagnés des pièces justificatives à l'adresse suivante :

Pôle Formation et Vie Universitaire – Service RGOF

Bureau R05 – Maison de l'Université

Esplanade Erasme

BP 27877

21078 DIJON cedex

tél : 03 80 39 35 62

mail : regl-gestion.odf@u-bourgogne.fr

Le PFVU se charge de soumettre le dossier à l'avis du Pôle International le cas échéant.

Etape 2 : La scolarité retourne au PFVU le dossier de candidature avec avis des équipes pédagogiques des formations de rattachement et d'accueil, ainsi que le contrat pédagogique signé par toutes les parties en cas d'avis favorable.

Pour une césure post-bac :

Etape 1 : Lors de la phase de formulation des vœux sur Parcoursup, le/la candidat.e coche une case dédiée à la césure dans son dossier.

L'université ne sera pas informée de cette demande lors de la phase d'examen des dossiers mais seulement une fois que le/la candidat.e aura répondu à une proposition d'admission.

Etape 2 : Il/elle recevra une information courant juin sur les modalités à suivre pour formuler concrètement cette demande auprès de l'Université de Bourgogne.